Image not found or type unknown

Travaux de pose de compteur pris en charge par copro ou pas

Par **lejeunet**, le **21/12/2012** à **19:24**

Bonjour,

Le syndic de ma copro a décidé de voter la pose et location de compteurs d'eau dans les 6 appart de la copro. Il se trouve que pour un seul des appart, il est nécessaire d'effectuer préalablement des travaux pour permettre au poseur de compteur d'intervenir. Question: ces travaux d'un montant de 300 € dans la partie privative d'un co pro, sont-ils à la charge de la copro ou du seul propriétaire
Merci

Par **HOODIA**, le **23/12/2012** à **11:42**

Une décision ne peut se prendre sans l'accord d'une AG ,mais reste à savoir si vous parlez de sous compteurs de la la copro ou d'un compteur indépendant de celle çi?.
Un syndic ne peut voter par ailleurs.

Par **youris**, le **26/12/2012** à **13:56**

bjr,
je rajouterais qu'un syndic ne décide rien, il applique les décisions de l'a.g. des copropriétaires.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés